

ATTRIBUTION À DES ADMINISTRATEURS
D'ÉTAT II D'UN CLASSEMENT DANS UN AUTRE
CORPS D'EMPLOI DE LA FONCTION PUBLIQUE

Nom de l'administrateur d'État II	Classement	Ministère ou organisme	Nom de l'administrateur d'État II	Classement	Ministère ou organisme
			Rioux, Claude	Cadre 2	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Bellemare, Richard	Cadre 2	Société de l'assurance automobile du Québec	Roy, Pierre-Paul	Cadre 2	Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
Boisvenu, Pierre-Hugues	Cadre 2	Ministère du Développement économique et régional	Tétreault, Serge	Cadre 2	Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
Boutet, Pierre	Cadre 2	Commission de la santé et de la sécurité du travail	40780		
Cadrin-Pelletier, Christine	Cadre 2	Ministère de l'Éducation	Gouvernement du Québec		
David, Paul-André	Cadre 2	Ministère des Ressources naturelles			
De Nobile, Robert	Cadre 2	Ministère du Développement économique et régional			
Désilets, Gaétan	Cadre 3	Ministère du Développement économique et régional			
Dufour, Yves (Bob)	Cadre 2	Ministère de la Sécurité publique			
Dupuis, Luc	Cadre 2	Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille			
Fonteneau, Xavier	Cadre 1	Ministère du Développement économique et régional			
Gosselin, Danielle-Maude	Cadre 2	Ministère du Revenu			
Landry, Marcel	Cadre 2	Ministère de l'Environnement			
Larochelle, Charles	Cadre 2	Société de l'assurance automobile du Québec			
Latouche, Hélène	Cadre 2	Ministère des Relations internationales	40820		
Paré, Serge	Cadre 2	Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration			

Décret 679-2003, 25 juin 2003

CONCERNANT la nomination de M^e Gérard Bibeau comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat aux emplois supérieurs

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE M^e Gérard Bibeau, vice-président à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, soit nommé secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat aux emplois supérieurs, administrateur d'État I, avec le rang et les privilèges d'un sous-ministre, au salaire annuel de 165 294 \$, à compter du 4 août 2003 ;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat s'applique à M^e Gérard Bibeau, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE